

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de commerce (articles L.123-12 à L.123-28), du règlement n°2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant les règlements ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tout les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Concessions, logiciels et brevets : 2 à 3 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriel : 1 à 10 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Mobilier: 5 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement ne sont plus immobilisés et sont passés directement en charges.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Stock

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du prix moyen pondéré. Les semis-finis sont valorisés au coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Les charges de structure stockables ont été intégrées au stock au 31/12/2024 pour un montant de 102k€.

Créances

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Valorisation des créances et dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes libellées en devises étrangères sont converties et comptabilisées en Euros au cours du jour de la devise. A la clôture de chaque exercice, ces créances et dettes sont convertis en Euros selon le cours de clôture de la devise.

En 2024, le résultat d'exploitation est affecté à hauteur de 17 762 € par des effets de change.

Les écarts défavorables constatés (diminution de la valeur des créances clients ou augmentation de la valeur des dettes fournisseurs) donnent lieu à la comptabilisation de provisions pour risques et charges.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le CA comprend la vente de biens et de marchandises, de prestations et de projets à l'avancement.

1°) Le CA sur la vente de biens, marchandises et prestations est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service. Pour ce qui est des ventes de biens et marchandises, cela est directement associé à l'incoterm utilisé dans le cadre de cette vente.

2°) Le CA sur projet à l'avancement

La méthode de l'avancement est utilisée pour des projets :

- d'une durée généralement longue;
- dont l'exécution s'étend sur au moins deux périodes comptables ou exercices.
- spécifiquement négocié dans le cadre d'un projet unique portant sur la construction, la réalisation ou, le cas échéant, la participation en qualité de sous-traitant à la réalisation d'un bien, d'un service ou d'un ensemble de biens ou services fréquemment complexes.

Elle consiste à enregistrer le résultat sur une affaire ou un contrat, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Au 31/12/2024, le montant des FAE s'élève à 945 770 €, et le montant des PCA à 545 190 €.

Lorsqu'un contrat doit conduire à un résultat global déficitaire, il est constaté une provision pour perte à terminaison. Pour l'exercice 2024, une provision a été constatée pour 5 341€.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

De plus une partie du chiffre d'affaire est lié aux extensions de garantie, la reconnaissance des revenus est effectuée au fur et à mesure de la consommation de la période de garantie. En fin d'année la partie non consommée est comptabilisée en produit constaté d'avance. Au 31 décembre 2024 le chiffre d'affaire relatif aux garanties s'élèvent à 64 076 € et le montant comptabilisé en produit constaté d'avance à 43 839 €.

Subventions d'exploitation

Les subventions sont comptabilisées en produits, au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé et que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues.

Le 26/02/2019 dans le cadre du projet SOLARNET la société Alpao a bénéficié du premier versement de 48 600€, et d'un second versement de 43 200€ le 24/02/2021. Le projet sera financé à hauteur de 108 000€ pour un montant total de dépenses de 164 875€. Au cours de l'exercice aucune dépense n'a été engagée, un produit à recevoir de 14 392€ a été comptabilisé.

Au cours de l'année 2021, ALPAO a signé une nouvelle subvention (COOP), en lien avec le plan de relance, dans le cadre d'un consortium dont AIRBUS est le chef de file.

Le 31/05/2022, un versement de 68 005€ a été perçu.

Le 31/10/2023 un versement de 51 005€ a été perçu.

Au 31/12/2023 un produit à recevoir de 185 011€ a été comptabilisé.

Au 31/12/2024 aucun versement n'a été perçu, un produit à recevoir de 221 020€ a été comptabilisé.

Au cours de l'année 2023, ALPAO a signé une nouvelle subvention (TEQUANTS), en lien avec la plan de relance. En 2023, deux versements ont été perçus : 99 456€ le 02/05/2023, et 106 560€ le 31/07/2023.

Au 31/12/2023 un produit constaté d'avance de 74 426€ a été comptabilisé.

Au 31/12/2024 un versement de 130 240€ a été perçu le 30/08/2024.

Au cours de l'année 2024, ALPAO a signé une nouvelle subvention (CASSIOPEE) dans le cadre d'un consortium dont First Light Imaging est le chef de file.

Le 03/12/2024, un versement de 382 440€ a été perçu.

Au 31/12/2024, un produit constaté d'avance de 323 222€ a été comptabilisé.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.38 %
- Taux de croissance des salaires : 4.86 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 30% au total de 16 à 50 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2019-2021)

Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise.

Au titre de l'année 2024, le montant du CIR s'élève à 341 217 euros.

Crédit d'Impôt Innovation (CII)

Les PME qui réalisent des dépenses d'innovation suivantes, relatives à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits peuvent bénéficier, sous conditions, du crédit d'impôt innovation. Ces prototypes ou installations pilotes doivent différer de ceux éligibles au crédit d'impôt recherche.

En 2024, du fait du rachat par Bertin, Alpao n'est plus éligible au CII.

Faits caractéristiques

1 - Provision pour garantie

Alpao, en tant que concepteur et fabricant d'appareils, fournit à ses clients une garantie contractuelle de 2 ans. Les produits livrés aux clients sont composés de logiciels et d'éléments manufacturés pour lesquels Alpao bénéficie elle-même d'une garantie fournisseur.

A la clôture du présent exercice, la Société a enregistré une provision de 12 887 euros portant le montant total de la provision à 70 494 euros destinée à couvrir la charge future estimée des garanties.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Au regard du faible historique des interventions en garantie, cette provision a été déterminée en considérant l'occurrence des demandes de garanties et un coût d'intervention standard.

2 - Intéressement

Un accord d'intéressement a été signé en mai 2024, qui prévoit le versement d'un intéressement financier sur la base d'un certain nombre de critères à atteindre.

Les critères d'activation financier de l'intéressement ont été atteints au 31/12/2024, un intéressement sera versé en 2025 pour un montant total brut de 74 646€.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	61 314		52 584			113 898
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	61 314		52 584			113 898
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	283 957		37 086			321 044
Instal., agencement, aménagement divers	94 865		999			95 864
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	188 861		44 841		12 703	220 999
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	567 684		82 926		12 703	637 907
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	80					80
Prêts et autres immobilisations financières	52 352					52 352
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	52 432					52 432
TOTAL	681 430		135 510		12 703	804 238

Désignation de l'entreprise : SAS BERTIN ALPAO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 727 Rue Aristide Bergès		38330 MONTBONNOT ST MARTIN					
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant <input type="checkbox"/> *					
Numéro SIRET * 5 0 4 0 8 9 3 4 3 0 0 0 4 1							
		Exercice N, clos le, 31122024	N-1 31122023				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	113 898	78 237	35 661 271
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	321 044	224 070	96 974 98 843
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	316 863	232 279	84 584 79 073
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
Créances rattachées à des participations		BB	BC				
Autres titres immobilisés		BD	BE	80		80	
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières *		BH	BI	52 352		52 352 52 352	
TOTAL (II)		BJ	BK	804 238	534 587	269 651 230 619	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	1 079 693	3 545	1 076 148 830 384
		En cours de production de biens	BN	BO	418 680		418 680 323 024
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	CREANCES	Marchandises	BT	BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	4 848		4 848 9 258
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	2 459 607	6 000	2 453 607 3 086 103
	DIVERS	Autres créances (3)	BZ	CA	1 701 722		1 701 722 276 073
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
Disponibilités	CF	CG	3 067 685		3 067 685 3 163 588		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	122 803		122 803 97 341	
	TOTAL (III)	CJ	CK	8 855 038	9 545	8 845 493 7 785 770	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			855		855 5 037	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	9 660 130	544 131	9 115 999 8 021 426	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	52 352	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise SAS BERTIN ALPAO		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :98.000.....)	DA	98 000	98 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	9 800	9 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	4 148 395	2 707 625
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 451 183	1 440 771
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	5 707 379	4 256 195
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	76 690	64 280
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	76 690	64 280
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	681 896	1 047 406
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	127 500	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	221 724	396 736
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	787 773	322 443
	Dettes fiscales et sociales	DY	584 874	580 279
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 040	2 040
Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	912 252	1 351 762
	TOTAL (IV)	EC	3 318 057	3 700 666
	Ecarts de conversion passif *	ED	13 873	285
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	9 115 999	8 021 426
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 793 185	2 622 605	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	407	896	

Désignation de l'entreprise : SAS BERTIN ALPAO		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD	318 635	FE	7 290 196	FF	7 608 832	
		FG	55 287	FH	125 705	FI	180 992	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	373 922	FK	7 415 901	FL	7 789 824	
	Production stockée *				FM	95 656	(41 524)	
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	241 758	256 312	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	32 249	35 954	
	Autres produits (1) (11)				FQ	30 879	10 541	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	8 190 367	7 272 791	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS			
	Variation de stock (marchandises) *				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	2 136 301	1 747 547	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV	(249 309)	(422 016)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	1 529 041	1 481 161	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	66 337	69 952	
	Salaires et traitements *				FY	2 215 580	1 876 936	
	Charges sociales (10)				FZ	913 970	750 808	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* (14) \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	96 478	72 532
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	9 545	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	18 228	2 809	
	Autres charges (12)				GE	34 556	52 300	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	6 770 727	5 632 029	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	1 419 640	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	2 507	2	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	5 037	1 851	
	Différences positives de change				GN	130 869	5 401	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)				GP	138 413	7 254		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	855	5 037	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	14 618	21 614	
	Différences négatives de change				GS	59 586	19 864	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)				GU	75 059	46 515		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	63 354	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 482 994	
							1 601 501	

Désignation de l'entreprise SAS BERTIN ALPAO		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	159
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	159
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	237
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	237
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(237)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	31 574
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	8 328 780
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 877 596
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	1 451 183
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	26 922
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	22 500	
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6			
obligatoires A9			
dont cotisations facultatives Madelin A7			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	237	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

BERTIN ALPAO
Société par actions simplifiée
Au capital de 98.000 Euros
Siège social : 727, rue Aristide Bergès
38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

504 089 343 RCS GRENOBLE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE

Bruno VALLUYER
Copie certifiée conforme
La Présidente